

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 14

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 14 janvier 2025**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN  
Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH  
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Aurélia HEINRICH avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Sandra WILLMANN avec Pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**5. DEMOLITION DU BATIMENT SITUE 1 RUE DES VERGERS EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'ACCES AU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE LES COQUELICOTS.**

Rapporteur : Gérard MITTELHAEUSER

Par une délibération du 10 décembre 2024, le Conseil municipal a validé le principe de la démolition du bâtiment communal situé 1, rue des Vergers à MOMMENHEIM afin d'aménager un accès sécurisé et fluide au Groupe scolaire et périscolaire LES COQUELICOTS.

À cet effet, des demandes de devis ont été adressées à trois sociétés.

Les prestations demandées par la commune s'établissent comme suit :

- Désamiantage
- Démolition
- Vidange et enlèvement de la cuve de fuel
- Travaux de sciage et de maçonnerie sur mur mitoyen
- Évacuation des gravats
- Remblaiement

Les offres commerciales réceptionnées pour la réalisation des travaux précités sont les suivantes :

- STE HANAU DECONSTRUCTION DESAMIANTAGE de BOUXWILLER : montant de l'offre 34 490,00 € HT.
- STE GCM DEMOLITION de BOUXWILLER : montant de l'offre 31 928,00 € HT.

- STE LINGENHELD de HAGUENAU : 36 950,00 € HT.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **ATTRIBUE** la démolition du bâtiment communal situé 1, rue des Vergers à MOMMENHEIM à la société GCM DEMOLITION pour un montant de 31 928,00 € HT .
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.  
Pour extrait conforme,*

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **Éric MULLER**, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire.

